

FÉÉCUM

Fédération des étudiants et étudiantes du centre universitaire de Moncton

Réunion du Conseil d'administration

14 h 05 – 15 h 15

Centre étudiant, Université de Moncton (campus de Moncton)

Présences :

André-Phillippe Caissie	vice-président externe en administration
Annie Godin,	vice-présidente externe en éducation
Caroline Lagacé,	vice-présidente externe de kiné-récréo
Eric Allain,	vice-président académique de la FÉÉCUM
Jessica Aucoin,	vice-présidente externe en science infirmière
Joëlle Martin,	présidente de la FÉÉCUM
Karina Langis,	vice-présidente interne de la FÉÉCUM
Laurie-Anne Patenaude,	vice-présidente externe de l'ESANEF
Mitchel Baldwin	vice-président externe en génie
Monica Plourde	vice-présidente externe en droit
Noémie Bernard Dessailly,	vice-présidente externe en sciences sociales
Sébastien Leclerc,	vice-président finance des arts
Pierre Losier,	directeur général de la FÉÉCUM (président de l'assemblée)
Rémi Gaudet,	vice-président des activités sociales de la FÉÉCUM
Stéphane Lavoie,	président des sciences
Anwire-Dine,	vice-président finances de l'AÉÉIUM
Tiffany Raymond,	vice-présidente externe en psychologie
Zoé Gagnon,	vice-présidente externe en travail social
Melissa Sullivan,	secrétaire d'assemblée

1) Ouverture de la réunion

La présidente de la FÉÉCUM annonce l'ouverture de la réunion à 14 h 05 et donne un petit mot de bienvenue.

2) Vérification du quorum et présences

La présidente de la FÉÉCUM vérifie si le quorum est atteint et les présences sont notées. Il y a assez de membres pour atteindre le quorum.

3) Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente de la FÉÉCUM fait la lecture de l'ordre du jour et demande aux membres s'ils ont des objections ou des modifications à apporter. Il y a 3 points à ajouter :

Entre le point 3 et 4 : Élection d'un président d'assemblée (présidente de la FÉÉCUM)

Au point « Autre » :

b) Évaluation des professeurs (vice-président académique de la FÉÉCUM)

c) Gala para académique (la vice-présidente interne de la FÉÉCUM)

Adoptée à l'unanimité.

4) Élection d'un président d'assemblée

La vice-présidente externe en psychologie sélectionne Pierre Losier, le directeur général de la FÉÉCUM comme le président d'assemblée. Pierre Losier est élu par acclamation.

5) Adoption du procès verbal

Il y a deux petites erreurs au procès-verbal daté du 25 janvier 2013. Premièrement, Alexandre est vice-président et non vice-présidente. Deuxièmement, l'ouverture de la réunion est à 14 h 03 et non 14 h 30.

Résolution : 4192-FECA-130222

Le président des sciences, appuyé par la vice-présidente externe d'ESANF, propose l'adoption du procès-verbal daté du 25 janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

6) Suivi du procès verbal

La présidente de la FÉÉCUM annonce que la FÉÉCUM n'est plus membre de l'AÉN.B. Elle indique également qu'il n'y a pas eu d'autres réunions du comité des services alimentaires. D'ailleurs, le Relais pour la vie était un grand succès. Environ 17 000 \$ ont été ramassés. La semaine de la santé mentale a lieu cette semaine. La présidente de la FÉÉCUM aimerait remercier tout le monde qui a participé. La campagne d'élection pour la FÉÉCUM est en cours.

7) Manifeste de la FJFNB

La présidente de la FÉÉCUM espère que tous les membres du C.A. ont pris le temps de lire le manifeste de la FJFNB, parce qu'elle aimerait qu'ils acceptent de venir en appui à la FJFNB en mettant le logo de la FÉÉCUM dans le document.

Résolution : 4193-FECA-130222

La présidente de la FÉÉCUM, appuyée par la vice-présidente externe en psychologie, propose que la FÉÉCUM appui les démarches de la FJFNB dans la présentation de leur manifeste en santé au gouvernement provincial.

La présidente de la FÉÉCUM rappelle aux membres du C.A. que ce document est confidentiel jusqu'au début de mars.

Il y a trois abstentions à la proposition.

Adoptée à la majorité..

8) Rencontre avec Brian Gallant

La présidente de la FÉÉCUM dit qu'elle a été invitée à une rencontre avec Brian Gallant, ancien président de la FÉÉCUM et Chef du parti libéral. Elle lui a demandé qui au juste il voulait rencontrer et il a dit « The more the merrier ». Tous les membres du C.A. ainsi que leurs conseils étudiants sont invités à venir rencontrer Brian Gallant le jeudi 28 février à 11h15. Le point de rencontre est au Coude. La rencontre sera ensuite déplacée à une salle privée.

Le remplaçant du vice-président externe en sciences sociales demande la raison d'être de la rencontre. La présidente de la FÉÉCUM lui dit qu'il aimerait discuter des enjeux post secondaires et parler de sa plate forme.

9) Politique de péréquation

La présidente de la FÉÉCUM indique qu'elle a envoyé la politique telle quelle. Une petite révision a été faite à la suite d'un problème avec un conseil, parce que la politique n'était pas assez sévère. Elle aimerait en discuter davantage au prochain C.A. Elle indique que la vieille version est celle-là la plus longue.

La vice-présidente externe de l'AÉÉDUM demande s'ils peuvent en discuter tout de suite, parce que leur conseil n'est pas du tout en accord avec le point 2.9.2 et ils ont pris l'initiative de faire des recommandations.

Le directeur général de la FÉÉCUM explique que le point 2.9.2 a pour but d'assurer que les papiers soient en ordre lors de la transition d'un conseil à un autre.

La vice-présidente externe de l'AÉÉDUM se demande pourquoi quelqu'un de sélectionné par la FÉÉCUM vient dans les livres des conseils.

La présidente de la FÉÉCUM explique que la personne sélectionnée par la FÉÉCUM va aider à faire la tenue de livres. Elle ne va pas s'ingérer dans les affaires du conseil. Pour avoir la péréquation, il faut que chaque conseil présente son budget. La FÉÉCUM n'acceptera pas simplement une boîte sur laquelle il est écrit « banque ».

La vice-présidente externe de l'AÉÉDUM dit que chaque conseil est incorporé séparément. Certaines facultés n'ont pas besoin d'aide. L'AÉÉDUM, par exemple, est capable de gérer ses propres affaires et ne veut pas être soumise à cette politique.

La vice-présidente externe de l'AÉÉDUM passe la parole à André Carol, le président de l'AÉÉDUM. Il explique que quiconque n'est pas membre du Barreau ne peut pas donner des conseils juridiques, parce qu'ils n'ont pas d'assurance. C'est une question d'assurance et de responsabilité.

La présidente de la FÉÉCUM dit que n'importe quoi peut être enlevé de la politique par une proposition adoptée par les membres du C.A. Mais selon elle, dans la réalité, et non dans la technique, l'agent de projets et de recherches de la FÉÉCUM aide plusieurs conseils avec leur budget.

Le directeur général de la FÉÉCUM dit que ce n'est pas de l'aide juridique que cette personne offre. Ce sont des renseignements de base.

Le président des sciences apprécie recevoir de l'aide dans la mesure où ce n'est pas imposé. Il est prêt à accepter de l'aide et des conseils.

Le directeur général de la FÉÉCUM dit qu'un des problèmes majeurs est la banque. Une fois leur mandat terminé, les membres d'un comité partent sans effectuer un transfert de signataire. La politique vise à s'assurer que tous les membres ont la base nécessaire pour savoir qu'ils doivent effectuer le transfert efficace des comptes de banque.

André Carol, le président de l'AÉÉDUM dit qu'il devrait y avoir une formation obligatoire pour tous les signataires.

La vice-présidente externe de l'AÉÉDUM s'oppose à ce que la FÉÉCUM se donne le pouvoir de gérer les finances internes des conseils étudiants. Elle ajoute qu'elle n'est pas d'accord avec l'obligation de soumettre un budget à la FÉÉCUM.

La présidente de la FÉÉCUM dit que c'est toujours comme ça que les choses ont été faites. Les conseils ont toujours eu à soumettre un budget pour recevoir de l'argent.

La vice-présidente externe de l'AÉÉDUM dit que ce n'est pas parce que les choses sont présentement faites d'une manière que les étudiants sont en accord avec la façon que les choses sont faites.

La présidente de la FÉÉCUM explique qu'il a déjà eu de la fraude de 13 000 \$ dans un conseil étudiant. La FÉÉCUM a le devoir de savoir où l'argent des étudiants va. C'est la FÉÉCUM qui redistribue l'argent. En d'autres mots, c'est la FÉÉCUM qui fait le transfert. Afin d'éviter des situations de fraudes dans le futur, elle ne peut pas simplement donner l'argent aux conseils étudiants sans savoir ce qu'ils planifient faire avec cet argent.

Le directeur général de la FÉÉCUM dit que, techniquement, des conseils étudiants n'ont pas un budget valide à moins que celui-ci ait été passé lors d'un C.A. Si le budget a été voté au C.A. selon la bonne procédure, la FÉÉCUM ne va pas s'ingérer.

La vice-présidente externe en psychologie est en accord avec la FÉÉCUM lorsque celle-ci parle du manque d'organisation de certains conseils. Par exemple, lors de la transition, certains conseils donnent une petite enveloppe ou une boîte remplie de feuilles aux prochains membres du conseil. D'ailleurs, elle reconnaît que souvent, il est indiqué pourquoi le chèque a été écrit, mais il n'a aucun reçu ou preuve de paiement.

La FÉÉCUM distribue l'argent selon le nombre d'étudiants dans chaque faculté.

Le vice-président finances des arts dit qu'il serait utile d'avoir un document préparé par la FÉÉCUM qui fournit différents renseignements au sujet du rôle habituel d'un vice-président en finances. Il avoue ne pas avoir eu accès aux informations avant de commercer. Lorsqu'il est rentré au poste, il ne savait pas trop quoi faire. Il fait valoir que le débat semble présentement centré sur la question de savoir si la politique est juste ou injuste, mais selon lui, ce qui importe est de tenir les étudiants au courant. Les étudiants qui rentrent au poste de vice-président en finance ne savent simplement pas ce qui est attendu d'eux. Il dit ne jamais avoir reçu la formation indiquée au point 2.9.1 de la politique. Il est simplement arrivé et a essayé de trouver les papiers de l'année passée. Il répond aux exigences du poste au meilleur de ses capacités.

Le directeur général de la FÉÉCUM explique que tout le monde utilisait le « loop hole » dans la politique pour ne pas aller à la formation.

Le vice-président finances des arts dit qu'il n'a rien eu lors du Bootcamp pour les vice-présidents des finances. Il aurait voulu être informé, mais il n'a pas été informé. Il était un peu déçu.

Le vice-président finances de l'AÉÉIUM indique qu'il a une différence entre un « agent » et un « vérificateur ». Il demande si « l'agent » de projets et de recherches de la FÉÉCUM qui aide les conseils avec leur budget est un comptable.

Le directeur général de la FÉÉCUM dit que ce n'est pas un comptable. Cette personne est simplement disponible pour aider s'il a un besoin au niveau de la transition financière.

Le vice-président finances de l'AÉÉIUM demande comment le « vérificateur » sera ainsi choisi. Selon le directeur général de la FÉÉCUM, cette personne sera choisie par le conseil d'administration. Il précise qu'il n'aura pas une personne par conseil. C'est plutôt une personne que les différents conseils peuvent venir consulter.

Le vice-président externe en génie fait remarquer que la discussion est vraiment entre l'AÉÉDUM et les membres de l'exécutif. Il demande s'il est possible d'avoir du temps pour réviser le document fourni par l'AÉÉDUM et de continuer la discussion lorsque tous les membres du C.A. sont sur la même page.

Avant de terminer, la vice-présidente externe de l'AÉÉDUM indique qu'elle aimerait voir la formule de péréquation pour savoir comment le montant d'argent reçu est calculé.

Le point 9, politique de péréquation, sera discuté de nouveau au prochain C.A.

10) Définition de l'abordabilité

Malheureusement, le vice-président exécutif de la FÉÉCUM est absent, donc la présidente de la FÉÉCUM demande, à sa place, aux membres du C.A. d'envoyer leurs définitions de l'abordabilité à vpexfee@umoncton.ca, car la FÉÉCUM attend pour cela. Au dernier C.A., tous les membres ont promis d'envoyer cette définition, mais le vice-président exécutif n'en a reçu aucun.

Le vice-président finances de l'AÉÉIUM aimerait savoir de quoi il s'agit. La présidente de la FÉÉCUM lui explique que le vice-président interne de l'AÉÉIUM a déjà toute l'information nécessaire. Elle prend quand même quelques instants pour aborder le sujet avec lui.

11) Campagne des finissants

La vice-présidente interne de la FÉÉCUM indique qu'elle a fait circuler des feuilles de commandes. Elle avoue que les articles promotionnels « poignent » un peu moins fort que prévu. Elle demande aux membres du C.A. d'acheminer les feuilles aux finissants et finissantes. Elle ajoute que les commandes se font à la Librairie Acadienne et à la FÉÉCUM.

La vice-présidente externe de psychologie indique qu'il a déjà des choses à vendre dans les facultés pour les banquets. La vice-présidente interne de la FÉÉCUM dit qu'elle demandera à Mike de faire quelques affiches.

12) Nom du service alimentaire

La présidente de la FÉÉCUM explique comment ça va fonctionner pour choisir le nom du service alimentaire. À la mi-mars, il y aura un concours de lancé à toute la communauté universitaire. Les membres de celle-ci pourront soumettre leurs idées de nom pendant 2 semaines. Les noms qui ne sont pas disponibles seront rayés. Par la suite, un comité en sélectionnera environ 5 ou 6 dépendamment de la qualité des noms. En revenant de Pâques, il y aura un sondage sur Maniweb. Ce sont les étudiants qui vont choisir le nom du service alimentaire à partir de la liste des noms retenus. Pour stimuler la participation, tous ceux qui envoient des suggestions à partir de leur courriel étudiant courent la chance de gagner un iPad ou des prix promotionnels.

La vice-présidente externe en psychologie demande si le nom des personnes ayant soumis un nom retenu sera disponible sur Maniweb lors du vote. La présidente de la FÉÉCUM dit non, parce qu'elle ne veut pas que les gens votent pour un nom pour les mauvaises raisons, par exemple, c'est leur ami qui a soumis le nom.

13) Comité de sélection porte-parole des finissants

Le vice-président académique de la FÉÉCUM indique qu'il est presque le temps de choisir un porte-parole pour la graduation. Il cherche des membres du C.A. pour siéger au comité de sélection porte-parole des finissants. Le président des sciences et la vice-présidente externe en psychologie se sélectionnent.

Résolution : 4194-FECA-130222

La vice-présidente externe de kiné & récréo, appuyée par la vice-présidente interne de la FÉÉCUM, propose le président des sciences et la vice-présidente externe en psychologie pour siéger au comité de sélection porte-parole des finissants.

Adoptée à l'unanimité.

14) Autres

a) Vote à l'élection

Les élections auront lieu le lundi et mardi prochain. Les années précédentes, certaines facultés avaient installé des stations d'ordinateurs pour inciter le vote. La présidente de la FÉÉCUM suggère que les conseils s'occupent d'installer une telle station. Si des étudiants disent qu'ils ne sont pas assez informés par rapport aux campagnes pour voter, ils peuvent aller voir sur Internet. Toutes les informations sont accessibles sur le Web.

b) Évaluation des professeurs

Le représentant de la vice-présidente externe des sciences sociales indique qu'il est dans son dernier semestre. Il rentre en classe pour son cours de français et la professeure le regarde. Il va s'asseoir tranquillement. La professeure lit son syllabus de cours, ensuite elle le regarde alors qu'il a le syllabus dans les mains et suit ce qu'elle dit. Elle lui demande de sortir de sa classe. Lorsqu'il lui demande pourquoi, elle lui dit que c'est sa face. Il va voir le vice-doyen et réussit à changer de classe. Ce n'est pas la première fois qu'il entend parler de choses comme ça au sujet de cette professeure.

Le représentant de la vice-présidente externe des sciences sociales explique que l'évaluation des professeurs s'en vient bientôt. Lorsque le professeur est agréé, celui-ci reçoit ses données et fait ce qu'il veut avec. En général, ils s'en lavent les mains. Il cherche à comprendre, pourquoi les étudiants devraient prendre la peine de remplir ceux-ci lorsqu'ils servent uniquement aux professeurs et non aux étudiants. Puisque les données sont strictement personnelles, il se

demande aussi quelle est la réelle pertinence des évaluations. L'action elle-même est pertinente, mais l'impact de cette action ne l'est pas.

Le vice-président académique de la FÉÉCUM indique qu'il a déjà été proposé d'utiliser des tactiques comme le « boycott ». Il indique également qu'à plusieurs reprises des mesures ont été prises pour rendre le processus plus transparent. Par exemple, la FÉÉCUM demandait aux étudiants de remplir la même évaluation sur une différente feuille et publiait les résultats. Cependant, différentes questions se posent : Est-ce que c'est de la diffamation? Quels genres de coûts sont associés à une telle distribution? Le directeur général de la FÉÉCUM indique que les coûts d'une telle opération sont minimes. C'est essentiellement juste le papier.

La présidente de la FÉÉCUM dit que même les professeurs en permanence ont une échelle salariale. Les évaluations des professeurs par les étudiants sont une des choses qui détermine si un professeur peut monter ou non sur cette échelle. Le représentant de la vice-présidente externe des sciences sociales fait valoir que certains professeurs s'en fou du salaire. Ils font ce qu'ils veulent.

Le directeur général de la FÉÉCUM est reconnaissant du fait que certains doyens ne se soucient pas des résultats. Cela est un sérieux problème. Il indique qu'auparavant les étudiants avaient pratiquement deux feuilles identiques à remplir. La FÉÉCUM avait conclu une entente avec l'université, puis au lieu d'avoir deux évaluations identiques, il en avait juste une et les résultats étaient fournis à la FÉÉCUM. Il a cependant deux problèmes. Premièrement, une telle démarche va à l'encontre de la convention collective. Selon la convention collective entre l'université et les professeurs, les données des évaluations doivent rester secrètes. Deuxièmement, les étudiants ne remplissent pas les évaluations au sérieux.

Le représentant de la vice-présidente externe des sciences sociales dit que les professeurs donnent des bonbons aux étudiants avant que ceux-ci remplissent l'évaluation et que certains ne sortent pas de la classe. Le président des sciences dit que les questions sur l'évaluation ne visent pas nécessairement la performance des professeurs. Par exemple, il y a des questions comme : le professeur a-t-il remis un syllabus? La réponse est évidemment oui et cela n'a rien à faire avec ses habiletés d'enseignement.

Le vice-président finances des arts dit que toute la section sur les laboratoires ne s'applique pas. Il se demande si le questionnaire comme il est rédigé vaut la peine d'être rempli. Selon lui, plusieurs questions ne sont pas pertinentes. C'est difficile à donner une mauvaise note aux professeurs qui méritent une mauvaise note.

La vice-présidente externe en droit dit qu'il faut toujours consulter la convention collective pour voir ce qui est permis et ce qui n'est pas permis. Elle continue en disant que certains professeurs ont de bonnes méthodes, alors que d'autres en ont des moins bonnes. Les professeurs ont des outils à leur disponibilité pour voir si leurs méthodes sont bonnes. Par exemple, ils ont l'option de faire circuler des sondages « qu'est ce que je fais de bien, et qu'est ce que je fais de moins bien ».

La vice-présidente externe en travail social confirme que les étudiants peuvent, s'ils le désirent, remettre des feuilles de commentaires. Le directeur général de la FÉÉCUM ajoute que les textes seront tous tapés à l'ordinateur par quelqu'un à Taillon. Les étudiants n'ont donc pas besoin d'avoir peur que ce qu'ils disent ait un impact sur la note qu'ils reçoivent sur leur examen final. Bien que les commentaires n'aient pas un grand impact, ils peuvent rentrer en jeu lorsque les professeurs ont des plaintes contre eux. Par exemple, au département de physique, les étudiants ont réussi à faire jeter en dehors un professeur après 6 ans. Ça prend longtemps, mais c'est possible. Le président des sciences aimerait que le mot soit passé au sujet des feuilles blanches de commentaires parce que la majorité des étudiants ne savent pas que c'est permis.

Le représentant de la vice-présidente externe des sciences sociales suggère de donner un prix mouffette au professeur le plus pourri de l'année. La présidente de la FÉÉCUM n'encourage pas ce genre de prix, parce que c'est une atteinte à l'intégrité de quelqu'un. Elle ne serait pas prête à pointer un professeur qui ne l'a jamais enseigné du doigt simplement parce que d'autres étudiants ne l'aiment pas.

c) Le gala para académique

La vice-présidente interne de la FÉÉCUM indique qu'il y a environ 300 personnes invitées au gala cette année. Il y aura 10 personnes par table par conseil. Parmi ces 10 personnes se trouve la bénévole de l'année. Ceux qui doivent s'asseoir aux tables de nominations seront informés préalablement.

La vice-présidente externe de l'ESANF demande si les formulaires dans le Front seront disponibles en ligne. La vice-présidente interne de la FÉÉCUM dit que le Front est maintenant en ligne. Elle demande aux membres du C.A. d'encourager les gens à remplir ces feuilles.

15) Date du prochain C.A.

Le prochain C.A. aura lieu le 15 mars à 14 h. Il y a la possibilité d'un C.A. spécial le mercredi 27 février 2013, si le quorum n'est pas atteint lors des élections.

16) Clôture de la réunion

Droit propose la clôture de la réunion. Le président d'assemblée lève la réunion à 15 h 15, à la suite de l'épuisement de l'ordre du jour.

Pierre Losier
Président d'assemblée

Melissa Sullivan
Secrétaire d'assemblée

